



Département du Cantal
Arrondissement d'Aurillac
Canton de Saint-Paul-des-Landes

**COMMUNE DE SAINT-PAUL-DES-LANDES
(Cantal)**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 mai 2026
N°DEL_2026_051**

Nombre de conseillers en exercice : 19	Présents : 15	Représentés : 3	Votants : 18
---	----------------------	------------------------	---------------------

Date de la convocation : 22 mai 2026	Date d'affichage : 22 mai 2026
---	---------------------------------------

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Paul-des-Landes, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DONEYS, Maire.**

Étaient présents : DONEYS Jean-Luc, SEMETEYS Valérie, BARDY Daniel, BAPST Bernadette, MURAT Frédéric, GALERY Jacques, DESOMER Christophe, BONNET Gilles, CHARBONNEL Cécile, BADUEL Patrick, FRESQUET Christelle, DELOM Florence, LE PAGE Franck, LEGOUT Cécile, LHERM Emilie.

Étaient absents : PAQUIN Christine représentée par GALERY Jacques, ESPALIEU Aline représentée par MURAT Frédéric, VABRE Fabien, MAX Alexandre représenté par Franck LE PAGE.

Madame Cécile CHARBONNEL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Objet – Année 2026-2027 Tarif restauration de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le Centre Socioculturel « A la croisée des autres » organise de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) les mercredis après-midis en période scolaire depuis le 25 février 2026 et pendant les vacances d'été.

Pour les périodes où l'A.L.S.H. fonctionnera en journées complètes et les mercredis après-midis, un service de restauration sera assuré par la mairie de Saint-Paul-des-Landes.

Le Centre Socioculturel commandera les repas auprès de la mairie de Saint-Paul-des-Landes. Le Centre Socioculturel quant à lui refacturera les repas aux familles.



Il est proposé au Conseil Municipal pour les périodes où l'A.L.S.H. fonctionnera à Saint-Paul-des-Landes et où le service de restauration sera assuré par la Mairie :

- A compter du 4 juillet 2026 et pour l'année scolaire 2026-2027, de mettre en place un tarif du repas à 3,60 € (3,50 € en 2025-2026).
- De facturer périodiquement les repas commandés directement au Centre Socioculturel « A la croisée des Autres ».

Après délibération, le conseil municipal décide d'adopter la proposition par 18 voix Pour.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance

Cécile CHARBONNEL

Le Maire

Jean-Luc DONEYS

